SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES
SECTION DES LANDES

FLASH 40

19-2022

A QUAND LE « BERCY DES FINANCES » ?

Le professionnalisme des agents dans la période particulière de ces deux dernières années a été régulièrement vanté par nos ministres et ce à juste titre (notamment au Comité technique du 23 juin). Pour autant les agents attendent toujours des actes concrets de cette reconnaissance.

Le service public économique et financier a su répondre aux attentes des citoyens et des entreprises, il est donc incompréhensible qu'à la sortie de cette crise, les réformes continuent comme si de rien n'était, avec une remise en question des missions, des suppressions d'emplois et des fermetures de services dans les directions de Bercy.

A quelques semaines de la présentation du PLF 2023, ***FO*** réaffirme son exigence d'arrêt des suppressions d'emplois et du renforcement des moyens afin que les agents effectuent leurs missions dans de meilleures conditions. C'est un préalable pour améliorer les rentrées fiscales et renforcer la lutte contre les fraudes économiques et fiscales, priorités par ailleurs réaffirmées par nos ministres dans les médias.

La revalorisation récente de la valeur du point d'indice est loin de compenser l'inflation actuelle, sans oublier les années blanches que nous avons connues.

FO réaffirme la nécessité d'une reconnaissance du travail des agents qui doit passer par une augmentation importante des promotions internes, des régimes indemnitaires, de l'IMT, d'une action sociale de haut niveau, d'une politique de santé et de sécurité au travail avec un budget dédié.

Si certains ministres ont pris l'initiative d'instaurer des négociations avec leurs représentants syndicaux avec des avancées substantielles pour leurs agents (Ségur de la santé, Beauvau de la sécurité, Etats généraux de la diplomatie), Bercy se doit de faire un état des lieux des réformes en cours et répondre aux attentes de ses personnels par notamment l'amélioration de leur rémunération et de leur déroulement de carrière.

FO propose aux ministres d'engager le «Bercy des finances», au travers d'une véritable négociation sur tous les sujets qui font débat.

L'accord récent, sur le télétravail au niveau ministériel a démontré que les représentants de notre fédération savent prendre toutes leurs responsabilités pour améliorer la vie quotidienne des agents.

A force d'être exemplaire,
il ne faudrait pas que Bercy devienne l'exception !

RETRAITES : LE RAPPORT DU COR NE SAURAIT JUSTIFIER DE TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS

FO a pris connaissance du rapport du COR (Conseil d'Orientations des Retraites) publié le 15 septembre 2022 ;
à nouveau, l'état de notre système de retraite n'est pas Inquiétant. Un excédent de 900 millions d'euros a été dégagé en 2021, et ce malgré la crise sanitaire, portant le total du surplus à 3,2 milliards d'euros. Si le solde global du régime risque de se dégrader après 2023, ce n'est que faiblement et de manière contrôlée avant un retour à l'équilibre après 2030 !

La réalité est donc très loin de la situation alarmante que nous présentent certains commentateurs et les pouvoirs publics.

De plus, la part des dépenses de retraites dans le PIB resterait stable.

Ainsi le COR rappelle que « les résultats de ce rapport ne valident pas le bienfondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite ».
FO dénonce donc l'instrumentalisation de ce rapport au service d'un projet de réforme qui vise à contraindre les salariés à travailler plus et gagner moins. Une énième réforme ne serait pas motivée par des justifications économiques ou une volonté de « justice sociale », mais par la seule volonté de limiter la hausse annuelle des dépenses publique. ***FO*** rappelle que les éventuelles « économies » obtenues en matière de retraite en cas de prolongation de la durée de travail se répercuteront automatiquement, et parfois plus fortement, sur les autres dépenses publiques : chômage et maladie principalement. Prolonger la durée de cotisation alors qu'actuellement un tiers des seniors est sans emploi ni retraite et vit sous le seuil de pauvreté aggraverait la pauvreté pour beaucoup de nos concitoyens.

FO rappelle que 13 organisations ont réaffirmé lors d'une intersyndicale leur opposition à une réforme des retraites.

FO s'opposera à tout projet de réforme visant à reporter l'âge légal de départ à la retraite et/ou allonger la durée de cotisation. ***FO*** ne reculera pas et appellera à la mobilisation pour défendre notre système de retraite !

NB : le tableau 3.2. en annexe du rapport du COR montre que le salarié du régime général bénéficie d'un taux de remplacement supérieur de plus de 11 points à celui du fonctionnaire équivalent (75.4/64.2) !!! L'écart de creuse année
après année.

Rédigé par Jean-Philippe CAMPAGNE – Denis CAPDEVIOLLE https://www.fo-dgfip-sd.fr/040/
FO DGFIP 40 : 23 rue Armand Dulamon BP 309 40011 Mont de Marsan cedex

SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES
SECTION DES LANDES

FLASH 40 19-2022

PRESENTATION DU PLF 2023 A BERCY

INNOVANT SUR LA FORME, PAS SUR LE FOND

850 suppressions d'emplois en 2023 à la DGFiP

Pour la première fois depuis trente ans, les ministres ont invité les fédérations à une présentation de la partie consacrée à notre ministère dans le Projet de Loi de Finances 2023, le jour même où le gouvernement exposait celui-ci dans sa globalité au Conseil des Ministres.

Cette réunion, présidée par la Secrétaire Générale a été précédée d'une intervention de Monsieur Attal, qui a présenté les grandes lignes du PLF 2023 pour Bercy.

Même si ***FO*** salue cette initiative novatrice qui permet de prendre connaissance des grandes lignes budgétaires pour l'année à venir dans un délai qui sied mieux à la démocratie sociale, ***FO*** ne partage pas les orientations qui se dégagent de ce PLF, à commencer par la poursuite des suppressions d'emplois dans les directions de Bercy.

546 nouvelles suppressions d'emplois en 2023, réparties pour les principales directions du ministère comme suit :

DGFiP -850		
DGDDI -11	INSEE -5	SG +46
DGE +19	DGT +27	TRACFIN +20

La DGCCRF voit la création de 84 emplois liés aux JO 2024 et aux contrôles de l'accessibilité numérique que viennent atténuer les 60 suppressions liées au transfert de la sécurité alimentaire. **Le ministre indique que ce nombre de suppressions pourrait être reconduit tout au long du quinquennat.**

Aucune revalorisation des traitements au-delà des 3,5% de juillet dernier, aucune mesure pour améliorer les déroulements de carrière et aucune réponse aux multiples revendications indemnitaires.

Quant au budget de l'action sociale et de la politique de santé au travail, l'engagement ministériel au comité technique de juin est confirmé, avec même une revalorisation, de plus de 3 M d'€.

Ce PLF a été construit sans remise en question profonde des réformes en cours (sauf un nouveau calendrier pour le transfert des taxes de la Douane vers la DGFiP). Le comité technique ministériel, programmé le 11 octobre permettra à ***FO*** de revenir plus en détail sur les différents points de ce projet de loi de finances et d'exprimer ses revendications .

#JeVoteFO

REMUE-MENINGES POUR UN NOUVEAU REMUE-MENAGE DES SERVICES ?

En juin dernier, ***FO*** écrivait dans un tract :

«Mettre en place un remue-méninges après le remue-ménage (toujours en cours) lié au Nouveau Réseau de Proximité - qui éloigne nos services des usagers et nos collègues de leur site d'affectation .- il y a de la nouvelle réforme dans l'air en "arrière-plan" ! Et parions que le "scénario" dont l'objectif" est de supprimer encore plus d'emplois, est déjà bien ficelé dans les tiroirs du Directeur général qui donnera le "clap de fin".

C'est pire encore que ce qu'on pouvait imaginer !!!
Si la stabilisation du réseau post NRP a été évoqué, ainsi que le rythme rapide des réformes et des réorganisations, la question de la corrélation suppressions d'emplois/baisse effectives de charges, les préoccupations sur l'intérêt pour le travail, la perte de motivation, hyperspécialisation du travail et l'appauvrissement des tâches, les échanges auraient aussi conduit à *« une réflexion sur l'ouverture sur l'avenir des plus petites directions, certaines propositions allant **jusqu'à envisager leur disparition** alors que d'autres agents restent très attachés à l'échelon départemental »*.

Le pavé est lancé ! Et on connaît la méthode de bercy qui consiste à préparer les esprits avec de telles manœuvres ! Il serait aussi proposé *« d'institutionnaliser un dispositif d'entraide ou de gestion mutualisée entre DDFiP, voire de regrouper, à un niveau supra-départemental, les missions considérées comme les plus fragiles (exemple : amendes, formation professionnelle) et de développer les compétences croisées avec des directions qui se spécialiseraient sur certaines missions pour le compte d'autres (par ex. : fiscalité directe locale, formation professionnelle, …*

Il ne faut pas s'étonner après de la faible attractivité de la DGFiP ! A ce propos, avez-vous entendu parler de l'expérimentation d'une prime d'attractivité de 10 000€ destinée à *« favoriser l'arrivée et la fidélisation des agents dans les services de la DGFiP qui souffrent d'un déficit d'attractivité »*. Elle concerne 111 emplois dans 70 services en 2023 répartis dans 37 directions et pourrait être pérennisée à compter de 2024.

A FO, on répète depuis longtemps : les causes de la perte d'attractivité de la DGFiP sont identifiées: des suppressions d'emplois depuis des années sans corrélation avec la charge de travail, des conditions de travail déplorables, des promotions en berne, des règles de gestion opaques … etc

Rédigé par Jean-Philippe CAMPAGNE – Denis CAPDEVIOLLE https://www.fo-dgfip-sd.fr/040/
FO DGFIP 40 : 23 rue Armand Dulamon BP 309 40011 Mont de Marsan cedex